

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Procès-Verbal
Réunion du 10 avril à 18h à Juvigny
Convocation du 04 avril

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie jusqu'à 18h45, DUBREUIL Benoît, GRANDIN Philippe, HAIRIE François à partir de 19h, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Absents excusés : Mmes MM. DUREUIL Brigitte, HAIRIE François jusqu'à 19h MARTEAU Mildred, SORIN Véronique

Présents par procuration : Mme DUMAINE Chantal (pouvoir à M. GRANDIN), DREUX-COUSIN Virginie à partir de 18h45 (pouvoir à DUBREUIL), EUVELINE Jacques (pouvoir à Mme BOURREE), GAIGNON Loïc (pouvoir à M. TURCAN), PETITJEAN Olivier (pouvoir à M. JARRY), MARIE Daniel (pouvoir à Mme ADDA), LERAY Christophe (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT)

Secrétaire de séance : M. Philippe ALLEAUME

La séance est ouverte à 18h00. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer

1	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 MARS
----------	--

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 27 mars est approuvé à l'unanimité.

2	FINANCES
----------	-----------------

2.1 AFFECTATION DU RESULTAT (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Suite à l'approbation des comptes financiers uniques 2024 le 27 février 2025, il est demandé au Conseil de délibérer sur l'affectation de l'excédent de résultat des différents budgets, après couverture obligatoire du déficit d'investissement conformément aux règles de la comptabilité publique.

Après étude de la commission des finances, réunie le 08 avril 2025, M. le vice-président en charge du budget propose au conseil les affectations suivantes :

Budget		Excédent de fonctionnement au 31/12/24	Affectation proposée	
			Article 1068	Article 002
AT ZAI La Chapelle	72504	49 674,04 €		49 674,04 €
Atelier BESNIER	72505	31 756,94 €		31 756,94 €
Atelier LE BAS BOURG	72506	5 749,18 €	5 749,18 €	
AT ZAI Juvigny	72507	5 718,65 €	5 718,65 €	
SPANC	72511	16 521,74 €		16 521,74 €
Transport public	72513	3 379,16 €		3 379,16 €
CCAP	72500	1 914 649,21 €	1 832 035,27 €	82 613,94 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-adopte l'affectation de l'excédent de résultat des différents budgets ci-dessus.

2.2 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

M. le Président présente les prévisions budgétaires sur la base des taux identiques à 2024 avec une période de lissage de 12 années.

Taxe	Bases	Taux	Montants Attendus
	Prévisionnelles 2025		
Taxe sur le foncier bâti	15 609 000	8,67	1 353 258
Taxe sur le foncier non bâti	2 572 000	12,63	324 952
Taxe d'habitation additionnelle	4 241 000	12,43	527 145
CFE unique ou de zone	4 429 000	18,45	817 172

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- vote les taux de fiscalité directe locale comme indiqué ci-dessus.

2.3 VOTE DES TAUX DE LA TEOM

Suite à la réunion de la commission des finances du 08 avril 2025 et compte tenu de l'augmentation des coûts relatifs aux ordures ménagères, il est proposé au Conseil de fixer le taux de TEOM pour l'année 2025 comme suit :

T.E.O.M.	Taux 2024	Taux proposé pour 2025
Zone unique	14.45%	15.58%

Certains élus soulignent le fait que le taux proposé est élevé. M. le Président répond que ce taux est approximativement identique à celui des territoires voisins. De plus, il précise avoir

envisagé la création de 2 zones pour prendre en considération les spécificités de certaines communes, en termes de fiscalité et de service rendu mais la réglementation prévoit que la délibération portant création de zone de collecte doit être adoptée avant le 30 septembre d'une année pour être applicable l'année suivante.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-vote le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme indiqué ci-dessus.

2.4 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission finance s'est réunie le 10 avril 2024 pour examiner les demandes de subventions aux associations pour l'année 2025. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

ORGANISME	MONTANT
65733 : Subv. de fonctionnement versées au Département	53 526,00
Département Orne JP Andaine	19 000,00
Département Orne JP Passais	11 800,00
Département Orne TP	6 750,00
Département Orne (Réseau Voies Vertes)	15 976,00
657341 : Subv. De fonctionnement versées Cnes membres du GFP	298 572,82
Cnes CC Andaine-Passais (CIAS)	298 572,82
657358 : Subv.Grpts coll&coll.statut particulier	8 100,00
CIAS CC Domfront Tinchebray I (RASED)	180,00
Sybama	7 756,28
<i>Non attribuées</i>	163,72
65736222 : Subv. De fonctionnement aux organismes publics à caractère ind&com dotés de la personnalité morale	455 911,09
Budget Transport Public	344 840,84
Budget Centre de Pleine Nature de Torchamp	111 070,25
65743 : Subv. Fonct.aux personnes, aux asso et autres organismes de droit privé Fermiers et Concessionnaires	70 000
SPL Touristique (Exploitation)	70 000
65748 : Sub. aux asso. & aut. Pers. de droit privé	150 406,30
A.D.M.R. Andaine	1 500,00
A.D.M.R. du Domfrontais et du Passais	430,00
Mission Locale Jeune Bocage	10 270,00
Fédération des Œuvres Laïques Orne (RAM)	9 284,00
Asso Prom. Savoirs&Territoires (course Poiriers)	400,00
Comité fêtes Mantilly (fête du poiré)	0,00
Comité Fêtes Loré (Entretien chemins-Circuits)	972,00
Familles Rurales St Fraimbault	8 000,00
ACLAPA (Ecole Musique)	13 336,00
Septembre Musical de l'Orne	4 000,00
Les Andain'ries	23 000,00
Les Amis de la Tour	2 500,00
Amicale Centre secours Couterne	750,00

Amicale Centre secours Bagnoles	450,00
Amicale Centre secours Passais	300,00
Amicale Centre secours Céaucé	450,00
Comice Agricole Cantonal Domfrontais	450,00
Comice d'Arrondissement Domfront	2 500,00
A.D.I.L.	150,00
OSE Anciennement Orne Initiatives	1 283,70
L'Appel du Bois Normand	500,00
Association Au Pays des Galopins	13 800,00
Association Au Jardin de Zébulon	13 000,00
Association Les Lutins de la Forêt	30 000,00
ADOPTA	350,00
EPE de l'Orne	3 400,00
<i>Non attribuées</i>	9 330,30
TOTAL :	1 036 515,91

Il est rappelé que suite à la restitution de la compétence « équipements sportifs-Terrains de foot et vestiaires », les subventions aux associations de foot sont, à compter du 1^{er} janvier 2025, versées par les communes et non plus par la CC ANDAINE PASSAIS.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide les montants des subventions aux associations à verser pour l'année 2025.
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer les conventions correspondantes ainsi que toutes les pièces et actes correspondants.

2.5 AUTORISATION DE PROGRAMMES

❖ Opération « Aménagement du Quartier de la Gare de Bagnoles de l'Orne Normandie

Suite aux délibérations n° 2019-02-08 du 28/02/2019 acceptant le principe du projet d'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne, n° 2019-03-19 du 21/03/2019 autorisant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, n°2020-02-15 du 27 février 2020 autorisant la signature de l'avenant n°1, n°2021-03-17 du 25 mars 2021 autorisant la signature de l'avenant n°2, n°2023-06-01 du 22 juin 2023 autorisant la signature de l'avenant n°3, il convient de réactualiser l'autorisation de programme adoptée par la délibération n° 2019-04-05 du 18 avril 2019 et de prévoir les crédits de paiement 2025.

Il est proposé d'inscrire les crédits de paiement suivants pour l'année 2025 : 601 644€

Actualisation Autorisation de programme aménagement quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie

Autorisation de programme	Crédits de paiement	
3 850 988€	2019	0€
	2020	0€
	2021	218 619€
	2022	32 157€
	2023	944 334€
	2024	1 051 185,72€
	2025	601 644€
	2026	890 621,04€
	2027	112 427,24€

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- adopte l'actualisation de l'autorisation de programme pour l'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie
- inscrit l'autorisation de programme pour l'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie en annexe du Budget Primitif et inscrit le montant de 601 644, € pour l'année 2025.

❖ GEMAPI

Par délibération n°2017-09-15 du 07 septembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une entente pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Par délibération n°2022-04-27 du 28 avril 2022, le Conseil Communautaire a validé le programme d'action pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Varenne, l'Égrenne, l'Ortel, le Ménil Roullé et les Vallées.

Par délibération n°2023-05-18 du 25 mai 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la prise de la maîtrise d'ouvrage des travaux du programme d'action de l'entente par la Communauté de Communes Andaine-Passais,

S'agissant d'un programme pluriannuel de travaux, le Conseil Communautaire a adopté, par délibération n°2024-04-07 du 11 avril 2024, une autorisation de programme.

Il convient de réactualiser l'autorisation de programme adoptée par la délibération n° 2024-04-07 du 11 avril 2024 et de prévoir les crédits de paiement 2025.

Il est proposé d'inscrire les crédits de paiement suivants pour l'année 2025 : 313 334€

Autorisation de programme pour les travaux du programme d'action de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Varenne, l'Égrenne, l'Ortel, le Ménil Roullé et les Vallées

Autorisation de programme	Crédits de paiement	
		2024
1 290 174 €	2025	313 334,00 €
	2026	316 667,00 €
	2027	244 169,00 €
	2028	280 479,00 €
	2029	135 525,00 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- adopte l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux du programme d'action de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Varenne, l'Égrenne, l'Ortel, le Ménil Roullé et les Vallées
- inscrit l'autorisation de programme pour les travaux du programme d'action de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Varenne, l'Égrenne, l'Ortel, le Ménil Roullé et les Vallées en annexe du Budget Primitif et inscrit le montant de 313 334€ pour l'année 2025.

2.6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Les différents budgets par section, étudiés par la commission des finances le 8 avril 2025, sont présentés et détaillés par le M. le vice-président en charge du budget

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
72501 ZAI LDC	77 713,41 €	78 164,40 €
72502 ZAI JUVIGNY	5 900,00 €	42 280,00 €
72508 ZAE LA CHEVROLIERE	181 990,03 €	197 000,03 €
72509 ZAE AGRIPOLE CEAUCE	103 522,61 €	106 032,61 €
72514 ZAE SAINT MICHEL	108 431,13 €	132 017,13 €
72504 ATELIER ZAI LA CHAPELLE	41 846,88 €	96 000,00 €
72505 ATELIER BESNIER	70 538,14 €	31 766,94 €
72506 ATELIER LE BAS BOURG JUVIGNY	19 646,90 €	16 807,72 €
72507 ATELIER ZAI JUVIGNY	268 014,99 €	37 010,00 €
72511 SPANC	3 507,95 €	98 051,74 €
72512 CENTRE PLEINE NATURE DE TORCHAMP	713 801,98 €	260 023,95 €
72513 TRANSPORT PUBLIC	11 928,95 €	371 720,00 €
72500 CC ANDAINE-PASSAIS	11 539 479,61 €	13 821 514,60 €
TOTAL :	13 146 322,58 €	15 288 389,12 €

M. Le Président explique que l'exercice budgétaire a été particulièrement difficile cette année compte tenu du résultat 2024 et des charges obligatoires à intégrer. Il précise que certains choix devront être fait dans l'année, notamment en ce qui concerne les services à la population (ACM, Garderie, Crèche, ...) . Certains élus alertent sur le fait qu'il ne faudrait pas que certaines décisions rendent notre territoire moins attractif et fassent perdre des habitants.

M. Le Président répond que notre territoire reste dynamique et continue de développer des projets (ACM de Ceaucé, micro-crèche intergénérationnelle à Bagnoles).

M. Grandin demande des informations sur le projet de médiathèque de Couterne, et notamment la démolition des garages. M. le Président répond que c'est bien prévu mais que ce dossier, comme d'autres (PSLA, Grange, Aménagement de bourg...) sont en attente des réponses aux demandes de subventions. Dans le budget, seuls les frais d'études ont été inscrits, pas les coûts de travaux.

A l'unanimité, le Conseil communautaire

- approuve le budget primitif 2025 de la CC Andaine-Passais ainsi que ses budgets annexes

2.7 CONTINGENTS D'AIDE SOCIALE : REVERSEMENTS AUX COMMUNES

Il est proposé de reverser l'ex contingent d'aide sociale à toutes les communes de la CC Andaine-Passais, soit 94 047.82 € aux communes de l'ex CDC du Bocage de Passais (100% du montant versé en 2013) et 204 525 € aux communes de l'ex CDC du Pays d'Andaine, soit un total de 298 572.82 € répartis de la façon suivante :

Ex CdC Pays d'Andaine	Montants 2025	Ex CdC Bocage Passais	Montants 2025
La Baroche	16 058,00	Ceaucé	20 017,50
Beaulandais	5 292,00	L'Epinay le Comte	3 966,18
La Chapelle d'Andaine	77 687,00	Mantilly	12 955,06
Geneslay	5 940,00	Passais la Conception	17 008,56
Haleine	19 133,00	Saint Fraimbault	12 578,16
Juvigny sous Andaine	33 580,00	Saint Mars d'Egrenne	11 307,86
Loré	5 294,00	Saint Roch sur Egrenne	4 502,54
Lucé	3 799,00	Saint Siméon	6 686,12
Perrou	16 430,00	Torchamp	5 025,84
St Denis de Villenette	3 868,00	Total	94 047,82
Sept-Forges	9 434,00		
Tessé Froulay	8 010,00		
Total	204 525,00		

Soit un montant pour les communes nouvelles ainsi réparti :

- Juvigny Val d'Andaine = 77 325 €
- Rives d'Andaine = 102 760 €
- Passais Villages = 27 660,86 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le montant des reversements aux communes des ex contingents d'aide sociale pour l'année 2025, soit 298 572.82 € ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025 de la Communauté de Communes Andaine-Passais

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

3 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochaines réunions :

Bureau communautaire : le 17 avril à 18h30 à la CC à Juvigny

Conseil communautaire : le 24 avril à 18h30 à Juvigny

Spectacle à la Salle multiculturelle de Passais le 24 avril à 20h30

La séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance

Philippe ALLEAUME



Le Président

Sylvain JARRY

